

Hannut, le 20 septembre 2018

PRESENTS : M. E. DOUETTE, Bourgmestre de Hannut, Président ;
M Pol GUILLAUME, Bourgmestre de Braives, Vice-Président ;
MM. J. DEDRY, Bourgmestre de Berloz, L. GUSTIN, Bourgmestre de Burdinne, E. CARTUYVELS,
Bourgmestre de Faimés, M. DOMBRET, Bourgmestre de Geer, I. ALBERT, Bourgmestre d'Oreye
J-L BOXUS, Bourgmestre de Donceel, H. JONET, Bourgmestre de Verlaine, T. COURTOIS,
Bourgmestre de Wasseiges, J. DE NEUVILLE Bourgmestre de Remicourt, conseillers de la Zone
de secours de Hesbaye ;
M. le Major, M. DUVIVIER, commandant de la zone de secours 1, avec voix consultative ;
M. G. VIATOUR, Secrétaire de Zone.

EXCUSES : MM. J. CHABOT, Bourgmestre de Waremme, Vice-Président et Y. KINNARD, Bourgmestre de
Lincet

PV de la séance du 20/09/2018

Séance publique :

Approuve le PV de la séance du 19 juillet 2018

Informations

- A. Prend connaissance de l'approbation des délibérations du Collège de Zone du 14 juin par les services du Gouverneur sans remarques ;
- B. Prend connaissance que la Zone de secours n'entre pas dans les conditions pour bénéficier d'une subvention UREBA dans le cadre de la construction du bâtiment de l'état-major et de la décision d'écrire au Ministre Wallon de l'énergie pour lui demander de modifier cette situation ;
- C. Prend connaissance que les salaires des pompiers professionnels ont été versés avec un jour de retard au mois de juin 2018 ;
- D. Prend connaissance de l'approbation des délibérations du Conseil de Zone du 14 juin par les services du Gouverneur sans remarques à l'exception du Compte pour lequel les délais sont plus longs ;
- E. Prend connaissance de l'arrêté du Gouverneur approuvant la MB 1/2018 ;
- F. Prend connaissance de l'approbation des délibérations du Collège et du Conseil de Zone du 19 juillet 2018 sans remarques ;
- G. Prend connaissance du courrier du CRAC concernant les prescrits légaux relatifs aux Zones de secours dont les communes sont sous plan de gestion ;
- H. Prend connaissance de la note du SPF Intérieur relative à l'impact des élections communales sur les Zones de secours ;
- I. Prend connaissance de l'arrêté de la Ministre de la Santé publique concernant le financement de l'Aide Médicale Urgente et charge les services administratifs d'en analyser l'impact pour la Zone ;
- J. Prend connaissance de la circulaire ministérielle concernant l'élaboration du budget 2019 ;
- K. Prend connaissance que suite à la réunion du 10/9 consacrée à la cellule planu, des rendez-vous seront pris avec les 13 communes pour évaluer concrètement leurs attentes et rappelle que le but est que ce soit, à terme, cette cellule qui se charge de la planification

d'urgence sur l'ensemble des communes de la Zone avec les communes en appui en cas de nécessité ;

L. Prend connaissance qu'une réunion avec les zones de polices, la zone de secours, la police fédérale et la ligue alzheimer aura lieu le 3 octobre concernant le projet « protocole disparitions seniors » et que les communes seront consultées ensuite ;

1. Attribution du marché d'acquisitions des pompes (eaux lourdes) – Ratification

Les Membres du Conseil ratifier la décision du Collège d'attribuer le marché d'acquisition des pompes eaux lourdes à la firme VANNASSCHE au prix de 26.077,89 € HTVA (31.554,25 €) et de le financer par prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire.

Délibération

2. Délégation du Conseil au Collège en matière d'engagement du personnel non opérationnel – Décision

Les Membres du Conseil décident de déléguer au Collège l'engagement du personnel non opérationnel avec passage ensuite au Conseil pour ratification.

Délibération

~~3. Personnel – logiciel de paie – fiches de paie électroniques – remise de prix – Ratification – Report~~

4. Situation de caisse pour la période du 01/01/2018 au 31/03/2018 – Prise de connaissance

Les Membres du Conseil prennent connaissance de la vérification de la situation de caisse pour la période du 01/01 au 31/03/2018.

5. Situation de caisse pour la période du 01/01/2018 au 30/06/2018 – Prise de connaissance

Les Membres du Conseil prennent connaissance de la vérification de la situation de caisse pour la période du 01/04 au 30/06/2018.

6. Personnel opérationnel – avis recrutement cellule Planu – professionnalisation dans le même grade d'un sergent – Décision

Les Membres du Conseil décident d'approuver l'appel à recrutement par professionnalisation d'un sergent, lequel précise les modalités pratiques et dispositions légales (sous réserve des remarques de la tutelle) et que l'appel pourra être lancé dès que nécessaire.

Délibération

7. Personnel opérationnel – avis recrutement cellule Planu – professionnalisation dans le même grade d'un caporal – Décision

Les Membres du Conseil décident de l'approuver l'appel à recrutement par professionnalisation d'un caporal, lequel précise les modalités pratiques et dispositions légales (sous réserve des remarques de la tutelle) et que l'appel pourra être lancé dès que nécessaire.

Délibération

8. Marchés extraordinaires – Attributions

A. Acquisition d'une camionnette Polyvalente et d'une camionnette pour le transport de personnel - Article 351/743-52 – Crédit budgétaire 58.000 €- financement par prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire

Les Membres du Conseil décident d'attribuer ce marché au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (en se fondant sur le meilleur rapport qualité-prix), soit :

* Lot 1 (Acquisition d'une camionnette polyvalente) : CIAUTO SA, Route De Landen 120 à 4280 Hannut, pour le montant d'offre contrôlé de 19.601,76 € hors TVA ou 23.718,13 €, TVA comprise

* Lot 2 (Camionnette logistique pour transport de personnel) : CIAUTO SA, Route De Landen 120 à 4280 Hannut, pour le montant d'offre contrôlé de 19.621,41 € hors TVA ou 23.741,91 €, TVA comprise – Total 47.460,04 €

Délibération

B.1 Acquisition d'une ambulance + pulloxymètre– Article 352/744-51 – crédit budgétaire 135.000 €

– Attribution Ambulance Lot 1

Les Membres du Conseil décident d'attribuer ce marché au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (en se fondant sur le meilleur rapport qualité-prix), soit :

* Lot 1 (Acquisition d'une ambulance) : Mecelcar SA à 1348 LOUVAIN LA NEUVE pour le montant d'offre contrôlé de 103.865,50 € hors TVA ou 125.677,26 € TVA comprise

Délibération

B.2 Acquisition d'un pulloxymètre (Lot 2) – Attribution –

Les Membres du Conseil décident d'attribuer ce marché au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (en se fondant sur le meilleur rapport qualité-prix), soit :

* Lot 2 (Acquisition d'un pulloxymètre) : Mecelcar SA à 1348 LOUVAIN LA NEUVE pour le montant d'offre contrôlé de 740,50 € hors TVA ou 896,00 € TVA comprise

Délibération

C. Travaux d'aménagement au poste de Waremmes – Attribution – Article 351/723-60

**C.1 Lot 1 – Aménagement vestiaire et bureaux - Crédit budgétaire 351/723-60-40.000 €-
Arrêt de procédure**

Les Membres du Conseil décident d'arrêter la procédure de passation de marché pour le lot 1.

Délibération

C.2 Lot 2 – Réparation sanitaire – Lot 2 - Crédit budgétaire 351/723-60- 25.000 € -Attribution

Les Membres du Conseil décident d'attribuer le lot 2 relatif à la réparation des sanitaires à la firme sa KEPENNE au montant de de 16.689,50 € htva – 20.194,30 € TVAC – tva autoliquidation.

Délibération

**9. Marchés extraordinaires – Fixation des conditions de marchés et des firmes à consulter –
Décision**

**A. Acquisition de 25 casques pour la cellule décontamination – Article 351/744-51 – marché
SPF - Marché sur simple facture acceptée**

Dans le cadre du marché du SPF INTERIEUR, les Membres du Conseil décident de fixer les conditions de marchés et de lancer le marché pour l'achat de 25 casques au prix unitaire de 266,20 €TVAC soit 6.655 € TVA et de financer cet achat par prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire

Délibération

**B. Renouvellement du matériel informatique – Article 351/742-53 – Montant estimé
9.356,06 € - financement par prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire – marché
sur simple facture acceptée –**

Les Membres du Conseil décident de passer commande du matériel informatique dont la liste figure en annexe dans le cadre des marchés organisés par le SPF INTERIEUR - FORCMS AIT-091-2 – Fournisseur Lyreco, FORCMS AIT-091-1-Fournisseur PRIMINFO SA – forcms-pc-093-3 pour un montant de 9.247,43 € TVAC et de financer cet achat par prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire

**C.1. Acquisition -Feux bleus pour 2 camionnettes Ford – Article 351/743-52 – Montant
estimé 4.000 € - financement par prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire –
marché sur simple facture acceptée –firmes à consulter AEB – AUTOPARTS – CHAMPAGNE
Ludovic.**

Les Membres du Conseil décident de fixer les conditions de marchés et de lancer le marché pour l'acquisition de feux bleus pour les camionnettes Ford, de consulter les firmes reprises ci-dessus et de financer cet achat par prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire

C.2 Marquage 2 camionnettes Ford – Article 351/743-52 – Montant 6.540 € - financement par prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire – marché sur simple facture acceptée – firmes à consulter CIAUTO -MELECAR – ARISCO

Les Membres du Conseil décident de fixer les conditions de marchés et de lancer le marché pour le marquage des camionnettes Ford, de consulter les firmes reprises ci-dessus et de financer cet achat par prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire

10. Clé de répartition et dotations communales pour le budget 2019 – Décision

Sur proposition des Membres du Collège, les Membres du Conseil décident que :

- le montant des dotations 2019 sera fixé à 33,50 € par habitant et que la population de référence est fixée au 01.01.2014 (base de la clé de répartition au 01.01.2015-date du passage zone). Les dotations 2019 s’élèveront dès lors à :

	Population au1/01/2014	Dotation 33,50 € par habitant
Berloz	2.973	99.595,50
Braives (*)	6.097	204.249,50
Burdinne	3.063	102.610,50
Donceel	2.997	100.399,50
Faimes	3.837	128.539,50
Geer	3.270	109.545,00
Hannut(*)	15.838	530.573,00
Lincinet(*)	3.275	109.712,50
Oreye	3.777	126.529,50
Remicourt	5.799	194.266,50
Verlaine	4.014	134.469,00
Waremmes	14.742	493.857,00
Wasseiges	2.794	93.599,00
TOTAL	72.476	2.427.946,00

- qu’à l’avenir, le montant des dotations communales sera établi sur base des besoins financiers estimés de la Zone. Ce montant sera ensuite divisé par le nombre d’habitants, qui reste l’unique critère de calcul, qui sera réévalué chaque année (n-1). Le montant de la dotation pourrait donc être différent d’année en année.

Délibération

Séance à huis-clos :

Approuvé en séance du Conseil le 13 décembre 2018

Le Commandant,
Major M. DUVIVIER

Le Président,
E. DOUETTE

La Secrétaire de Zone,
G. VIATOUR